

23 septembre 2010

Madame Marie-Claude Théberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Gérance de projets Lignes
Place Dupuis, tour 1, 16^e étage
855, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H2L 4P5

Tél. : (514) 840-3000 p. 7979
Télec. : (514) 840-4211
C. élec. : duchesne.dany@hydro.qc.ca

V/réf.: 3211-11-097

Objet : Ligne à 315 kV du parc éolien de Lac-Alfred

Demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 31.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*

Transmission de réponses à la deuxième série de questions et commentaires

Madame,

Par la présente nous vous transmettons les réponses à la deuxième série de questions et commentaires émise le 20 septembre dernier dans le cadre du projet cité en titre.

1. La réponse à la question 3 a été formulée à partir du Plan régional de conservation des milieux humides de Canards Illimités. Les données ne montraient pas de milieu humide dans le secteur visé.

La *Classification des milieux humides et d'eau profonde* de Canards Illimités identifie effectivement un marécage arbustif situé le long du tributaire de la rivière Humqui ouest au droit du tracé de la ligne projetée. Cette classification a été réalisée à partir des données du 3^e décennal d'inventaire écoforestier, qui identifiait une aulnaie à cet endroit. Le 4^e décennal d'inventaire du SIEF, utilisé pour l'inventaire du milieu dans le présent projet, identifie plutôt deux peuplements :

- un peuplement de peupliers et de bouleaux blancs accompagnés de sapin baumier (PEBPSB C2 JIR) sur dépôt organique épais;
- une sapinière à bouleaux blancs (SBSBBP B3 JIR) sur dépôts de pentes et d'altérations.

En raison de la présence d'un dépôt organique épais associé au premier peuplement, le site a été visité le 21 septembre 2010 par un biologiste. Deux barrages de castors actifs sont présents sur le ruisseau, dans le secteur où ce dernier sera surplombé par la ligne. Ces barrages sont localisés sur la carte 1 jointe en annexe. Au droit de la traversée de la ligne projetée, la largeur du cours d'eau ainsi modifié (à la limite naturelle des hautes eaux, LNHE) est d'environ 25 m vis-à-vis la limite est de l'emprise et de 75 m vis-à-vis la limite ouest.

La végétation se compose principalement d'aulne rugueux mais aussi de sapin baumier et de bouleau blanc. La plupart des peupliers faux-trembles ont été coupés par les castors. Quelques espèces herbacées sont présentes en bordure du cours d'eau (verge d'or (*Solidago* sp.), berce

laineuse (*heracleum lanatum*), ronce pubescent (*Rubus pubescens*), carex sp. et violettes (*Viola* sp.). Aucune plante à statut particulier n'a été identifiée. Le potentiel de présence de ces plantes a été jugé faible compte tenu des conditions biophysiques du milieu.

Pour protéger la bande riveraine, il est prévu de ne pas implanter de pylônes en bordure du présent cours d'eau modifié par les castors. La végétation de faible hauteur à proximité du cours d'eau pourra être conservée dans l'emprise sans porter atteinte à la sécurité de la ligne. Si des arbres devaient être abattus, ils le seront à l'aide d'une scie à chaîne ou d'une débrousailluse. S'il devenait nécessaire d'effectuer un entretien de l'emprise, la maîtrise de la végétation se ferait alors manuellement par des moyens mécaniques.

À noter que le secteur au nord du ruisseau a fait l'objet d'une coupe forestière récente et d'une plantation. Cette coupe récente correspond au peuplement identifié SBSBBP B3 JIR selon le 4^e décennal d'inventaire écoforestier (voir carte 1 jointe en annexe).

2. Lors de la visite au terrain du 21 septembre 2010 pour vérifier la présence d'un milieu humide à la traversée du tributaire de la rivière Humqui Ouest afin de répondre à la question précédente, le biologiste a pu préciser que la cédrière de type 1 identifiée sur la carte écoforestière à proximité de l'emprise dans le TNO Rivière-Vaseuse (au sud-ouest de l'emprise et non au sud-est comme mentionné dans la question) se trouve à environ 175 m de la limite ouest de l'emprise. Il s'agit d'un peuplement résineux constitué de sapin, d'épinettes blanches et de cèdres.

L'analyse de carte écoforestière (4^e décennal) indique que le second peuplement forestier auquel la DPEP fait référence, situé dans le TNO de Lac-Alfred, est à environ 55 m de la limite de l'emprise.

Compte tenu que :

- une distance importante sépare les deux peuplements forestiers visés de l'emprise;
- la végétation identifiée au droit de l'emprise est différente de celle associée à l'habitat potentiel des plantes à statut particulier concernées;
- Hydro-Québec s'engage à ne pas construire de nouveaux accès dans ces secteurs et à utiliser des chemins existants pour accéder à l'emprise;
- Hydro-Québec s'engage à ce que les travaux soient réalisés à l'intérieur de l'emprise et que la circulation soit restreinte exclusivement aux chemins d'accès pré-déterminés,

Hydro-Québec considère que les modes d'évitement proposés sont suffisants pour assurer raisonnablement la protection des habitats potentiels dont la DPEP fait mention.

Enfin, la Direction régionale du MDDEP sera contactée afin d'obtenir les informations relatives aux espèces floristiques à statut précaire non précisées qui sont nécessaires pour évaluer si leur habitat potentiel est présent dans l'emprise et, le cas échéant, valider leur présence au terrain.

En espérant le tout conforme à vos attentes, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.



Dany Duchesne
Gérant de projets Lignes
DD/lb

- p.j. Un document intitulé «Description du tributaire de la rivière Humqui Ouest» daté de septembre 2010
- c.c. M. Hubert Gagné, chargé de projets, MDDEP
Mme Julie Drouin, chef projets Lignes, HQ
M. Louis Bordeleau, conseiller autorisations gouvernementales, HQ
Mme Louise Létourneau, chargée de projets environnement, HQ

